
MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juin 2009

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, LASSAGNE - MASBOU Annick, HARTZ André, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

GUERIN René, MURTA Jean Louis, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, de JESUS Jérôme, MISEROUX Gérard, DUFAVET Eric, GERMAIN Jacques, GILLES Alain, BARATTA Christine, SARRACO Reine, DE TRICAUD Chantal, FLANDIN Gérard et CLIMENT Lucienne : Conseillers Municipaux.

Représentés : DUBOIS Florence, HIVET Catherine et LACOSTE Jacques qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à DUFAVET Eric, FERNANDEZ Bernadette et MURTA Jean Louis.

Le procès verbal de la réunion du 18 mai 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif, exercice 2008, ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		684,25
Opérations de l'exercice	2.771.216,13	3.041.324,51
Totaux	2.771.216,13	3.042.008,76
Résultats de clôture		270.792,63
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		270.792,63
Résultat définitif		270.792,63

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		31.258,09
Opérations de l'exercice	3.108.012,31	1.832.455,09
Totaux	3.108.012,31	1.863.713,18
Résultats de clôture	1.244.299,13	
Restes à réaliser	998.805,00	2.193.693,00
Totaux cumulés	2.243.104,13	2.193.693,00
Résultat définitif	49.411,13	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		31.942,34
Opérations de l'exercice	5.879.228,44	4.873.779,60
Totaux	5.879.228,44	4.905.721,94
Résultats de clôture	973.506,50	
Restes à réaliser	998.805,00	2.193.693,00
Totaux cumulés	1.972.311,50	2.193.693,00
Résultat définitif		221.381,50

- 2) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement, exercice 2008, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	270.108,38
<u>B - Résultat antérieurs reportés</u>	684,25
C - Résultat à affecter	270.792,63
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	1.244.299,13
R 001 (excédent de financement)	0,00
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	1.194.888,00
Besoin de financement F	49.411,13
AFFECTATION = C	270.792,63
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	195.570,00
2) H - Report en fonctionnement R 002	75.222,63
DEFICIT REPORTE D002	0,00

- 3) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion, exercice 2008, dressé par M. Richard FERRANDO, receveur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.
- 4) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif de l'eau et de l'assainissement, exercice 2008, ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	602.809,93	719.534,01
Totaux		116.724,08
Résultats de clôture		116.724,08
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		
Résultat définitif		116.724,04

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		272.883,52
Opérations de l'exercice	211.247,07	87.588,04
Totaux	211.247,07	360.471,56
Résultats de clôture		149.224,49
Restes à réaliser	900.765,00	720.300,00
Totaux cumulés	900.765,00	869.524,49
Résultat définitif	31.240,51	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		272.883,52
Opérations de l'exercice	814.057,00	807.122,05
Totaux	814.057,00	1.080.005,57
Résultats de clôture		265.948,57
Restes à réaliser	900.765,00	720.300,00
Totaux cumulés	900.765,00	986.248,57
Résultat définitif		85.483,57

- 5) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation du budget de l'eau et de l'assainissement, exercice 2008, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a) Résultat de l'exercice	116.724,08
dont b Plus value nettes de cession d'éléments actifs	
c) Résultat antérieur de l'exercice	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d	116.724,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e) Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0,00
R 001 (excédent de financement)	149.224,49
f) Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	180.465,00
Excédent de financement	0,00
Besoin de financement	31.240,51
AFFECTATION = d	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	31.240,51
3) Report en exploitation R 002	85.483,51

- 6) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement, exercice 2008, dressé par M. Richard FERRANDO, receveur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.
- 7) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés conviennent de prendre une délibération afin d'ajuster certains comptes budgétaires communal M14 2009 de la commune, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22.392,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22.392,00 €	0,00 €	0,00 €
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations	0,00 €	66.500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-776 : Différences sur réalisations (négatives)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44.000,00 €
TOTAL R042 : Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	66.500,00 €	0,00 €	44.000,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22.392,00 €
TOTAL R77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22.392,00 €
Total	0,00 €	88.892,00 €	0,00 €	66.392,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22.392,00 €
Total R021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22.392,00 €
D-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00 €	44.000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66.500,00 €
Total R040 : Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	44.000,00 €	0,00 €	66.500,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R16 : Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €
D-2182-OP33 : Achat de véhicules	0,00 €	23.392,00	0,00 €	0,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	22.392,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	366.392,00 €	0,00 €	388.892,00 €

Total Général	455.284,00 €	455.284,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

- 8) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés conviennent de prendre une délibération afin d'ajuster certains comptes budgétaires 2009 du budget de l'eau et de l'assainissement de la commune, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615 : Entretien et réparations	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-635 Autres impôts, taxes...	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D011 : Charges à caractère général	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-218-OPO15 : achat de véhicule	0,00 €	11.500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	11.500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-OPO13 : Travaux	11.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D23 : Immobilisations en cours	11.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	11.500,00 €	11.500,00 €	0,00 €	0,00 €

Total Général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

- 9) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport d'activité annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008.
- 10) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport d'activité annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2008.
- 11) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de :
- demander le concours du trésorier principal, comptable du Trésor, pour assurer des prestations de conseil,
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Jackie RYCKEBUSCH, trésorier principal,
- 12) Afin de compléter la délibération n° 31 en date du 14 mai 2008 donnant délégation au maire pour la durée de son mandat de certaines attributions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide que Monsieur le Maire sera chargé, pour la durée de son mandat, par délégation du conseil municipal :
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - d'exercer, au nom de la commune, tous les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
 - d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle ;
 - de régler les conséquences dommageables de tous les accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Monsieur le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu des présentes délégations de pouvoir.

- 13) Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) et de la police municipale, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de procéder au recrutement de deux emplois saisonniers pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. La rémunération horaire de ces employés sera fixée au S.M.I.C. en vigueur. Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement et à signer toutes les pièces nécessaires.
- 14) Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décident d'accepter les enfants de Saint Jean de Cannes (commune de Fréjus) à l'accueil de loisirs sans hébergement mis en place par la commune du :
- Mercredi 9 septembre 2009 au mercredi 30 juin 2010, soit 35 jours ouvrables,
 - Lundi 05 avril au jeudi 16 avril 2010, soit 10 jours ouvrables,
 - Mercredi 05 juillet au vendredi 13 août 2010, soit 29 jours ouvrables,

A hauteur de :

- 20,22 € par journée/enfant pour les enfants de 3 à 11 ans,
- 23,22 € par journée/enfant pour les enfants de 12 ans,
- 36,38 € par journée/enfant pour les enfants de 13 à 16 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention modifiée avec la mairie de Fréjus.

- 15) A l'issue de l'application de l'article 6 des nouveaux statuts du S.I.M.P.E., le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés désigne après vote à bulletins secrets comme délégués de la commune au S.I.M.P.E. :

Délégués titulaires :

- BROGLIO Nello
- TREMEREL Liliane

Délégués suppléants :

- FLANDIN Gérard,
- GERMAIN Jacques

- 16) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la convention entre la société DUMEZ et la commune relative à la tarification et aux modalités d'enlèvement des déchets sur le chantier de la future maison de retraite (E.H.P.A.D.) Monsieur le Maire est autorisé à la signer.
- 17) La loi de modernisation de la sécurité civile ainsi que le décret du 3 septembre 2005 rendant obligatoire pour notre commune un plan communal de sauvegarde, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan de sauvegarde qui se compose de :
- la qualification des risques qui menacent la commune, à travers les différents documents permettant de les connaître, de s'en préserver et d'y répondre : au premier chef, doit figurer, dès sa réalisation, le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) qui a pour but de décrire les risques naturels ou technologiques majeurs recensés sur la commune et d'informer la population sur les consignes à respecter,
 - un annuaire opérationnel qui recense l'ensemble des contacts utiles en cas de crise,

- l'ensemble des missions et des actions à réaliser par chacun des acteurs du poste de commandement communal.

Ce Plan communal de sauvegarde sera mis en application par arrêté municipal.

18) A la suite de l'exposé de Monsieur Jacques GERMAIN concernant le DICRIM (D.I.C.R.I.M.), le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) qui permet :

- de définir chaque risque,
- d'identifier chaque risque sur la commune,
- d'apporter des informations sur la conduite à tenir.

Monsieur le Maire est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour en informer la population.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mardi 1^{er} juillet 2009 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 30 juin 2009

Le Maire :

N.BROGLIO